



Etude zones humides et bâti

Parcelles communales
Thivars

Eure-et-Loir Nature

02.37.30.96.96

www.eln28.org





Réalisation :

Association Eure-et-Loir Nature

Association départementale de loi 1901

Étude et protection de la nature et de l'environnement depuis 1992

Fédérée à *France Nature Environnement* et à l'Éducation nationale

CHERAMY Eva

Responsable biodiversité et environnement

**Cartographie, Rédaction du rapport, inventaire
flore & sondages pédologiques**

DHUICQ Pascal

Chargé de mission Eau-Climat-Biodiversité

**Rédaction du rapport
Inventaires faune et sondage pédologique**

Crédit photos : *Eure-et-Loir Nature* sauf mentions contraires



TABLE DES MATIERES

1. LE SITE D'ETUDE.....	6
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	6
3. DETERMINATION DU CARACTERE HUMIDE PAR LE CRITERE PEDOLOGIQUE et par la végétation.....	7
3.1. Methodologie.....	7
3.2. Limites eventuelles de l'étude.....	9
3.3. Sondages pedologiques.....	10
3.4. Inventaires Floristiques.....	12
4. DETERMINATION DES ENJEUX FAUNE-FLORE SUR LE SITE DU PROJET.....	12
4.4. Flore.....	12
4.5. Faune.....	13
5. PRECONISATIONS.....	16
5.1. Concernant les zones humides :.....	16
5.2. Concernant les espèces à enjeu hors bâti.....	16
5.3. Concernant les espèces à enjeu attachées au bâti à démolir.....	16
6. ANNEXES.....	17

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Caractérisation des zones humides par le critère pédologique..... p 8

Fig. 2 : Sondage pédologique de 50 cm de profondeur reconstitué dans une gouttière..... p 11

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Types de sol, source : pré-localisation et inventaire des zones humides, Bassin Seine-Normandie, octobre 2022 p 8

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du site d'étude p6

Carte 2 : Localisation des sondages pédologiques, vue d'ensemble p12

1. LE SITE D'ETUDE

Le site d'étude est situé sur la commune de Thivars en Eure-et-Loir.



Carte 1 : Localisation du site d'étude

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les zones humides sont des écosystèmes de liaison entre les milieux terrestres et aquatiques. Elles sont caractérisées par la présence d'eau plus ou moins continue. En droit français, les zones humides sont définies comme : « *des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, lorsqu'elle est présente, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* » (article L. 211-1 du Code de l'environnement). Ces écosystèmes sont dotés d'une grande richesse et d'une diversité unique, de nombreuses espèces viennent se reposer, s'alimenter ou se reproduire dans ces milieux. Plusieurs espèces en sont dépendantes.

La caractérisation des zones humides est régie par l'arrêté du 24 juin 2008 complété par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Cette caractérisation se base sur des critères d'hygrophilie de la végétation et/ou d'hydromorphie des sols. Dans notre contexte, les deux critères sont pertinents.

3. DETERMINATION DU CARACTERE HUMIDE PAR LE CRITERE PEDOLOGIQUE ET PAR LA VEGETATION

3.1. METHODOLOGIE

Pour la présente étude, la méthodologie suivante a été mis en place :

- Analyse des données existantes
- Préalocalisation des sondages pédologiques
- Investigation de terrain : réalisation de sondages à la tarière manuelle et relevés floristiques
- Rédaction d'une note de synthèse sur la base des investigations de terrain
- Conclusion sur la présence ou non d'une zone humide dans l'emprise des parcelles concernées par l'étude

Le protocole mis en place consiste à réaliser des sondages à l'aide d'une tarière manuelle de 6 cm de diamètre. Ces sondages sont menés jusqu'à 1,20 de profondeur quand le sol le permet (aucun obstacle et compacité faible à moyenne).

Les sondages pédologiques visent à vérifier la présence (*Source : arrêté du 24 juin 2088 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides applicables des articles L.241-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement*) N. Fromont 2009 d'après PRODON :

- D'horizons **histiques** ⁽¹⁾ débutants à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres.
- Ou de traits **réductiques** ⁽²⁾ débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol.
- Ou de traits **rédoxiques** ⁽³⁾ débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur.
- Ou de traits **rédoxiques** débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits **réductiques** apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

(1) Organiques et formés en milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année) ;

(2) En manque d'oxygène et riche en fer ferreux ;

(3) Avec alternances d'oxydation et de réduction.

Si l'un des caractères cités ci-dessus est présent dans le sondage, on considère la zone comme humide.

En complément, un inventaire floristique a été réalisé. Pour qu'une zone soit considérée comme humide, le nombre de plantes hygrophiles doit être supérieure à 50 %.

Tableau 1 : Types de sol, source : pré-localisation et inventaire des zones humides, bassin Seine-Normandie, octobre 2022

Type de sols	Lieu (indicatif)	Conditions
Histosols (H)	Fonds de vallée et marais littoraux, plateaux	Nappe libre à engorgement permanent (proximité d'un cours d'eau ou étendue d'eau), circulant lentement dans le sol (limon, argile)
Vd, Vis, Vld	Fond de vallées et marais littoraux	Nappe libre à engorgement permanent (proximité d'un cours d'eau ou étendue d'eau), circulant lentement dans le sol (limon, argile)
Vb et Vc	Plateaux, fonds de vallée, parfois versants	Présence d'un plancher imperméable sous-jacent ou présence d'une nappe libre (cours d'eau)
Va	Plateaux parfois versants	Présence d'un plancher imperméable sous-jacent à faible profondeur
IVa	Fonds de vallées et marais littoraux	Présence d'une nappe libre à engorgement permanent (proximité d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau), circulant lentement dans le sol (limon, argile)

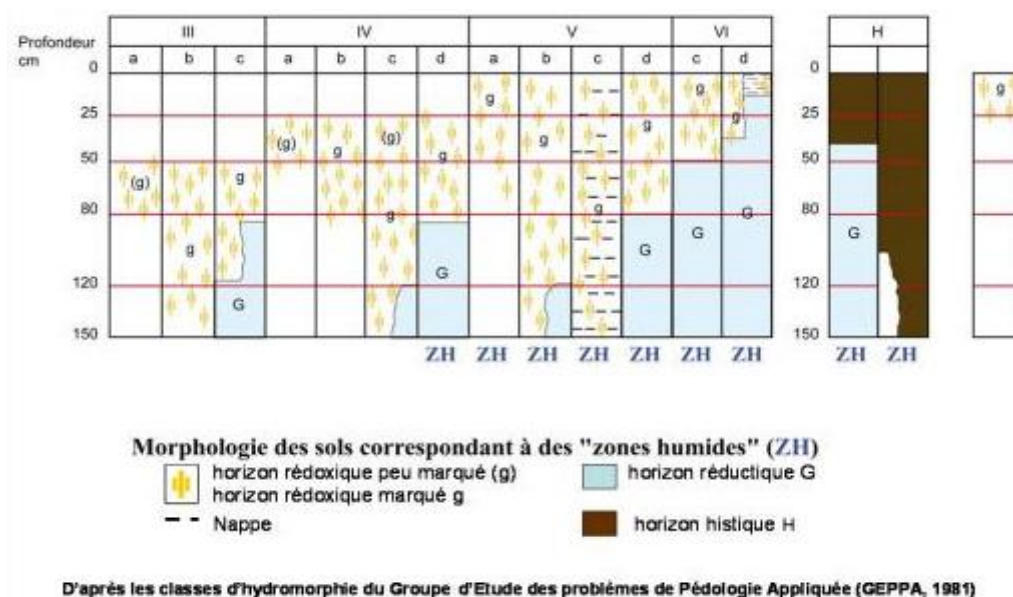


Figure 2 : Caractérisation des zones humides par le critère pédologique

Pour augmenter la précision des observations, le sondage est reconstitué en repositionnant les carottes extraites de la tarière dans une gouttière en plastique graduée.

Pour chaque sondage il faut récolter les données suivantes :

- Date et localisation précises ;
- Position topographique dans le paysage ;
- Occupation des sols et végétation spontanée ;
- Profondeur d'apparition éventuelle de traits rédoxiques et/ou réductiques ;
- Profondeur atteinte ;
- Nature éventuelle d'un obstacle.

3.2. LIMITES EVENTUELLES DE L'ETUDE



Fig. 2 : Sondage pédologique de 50 cm de profondeur reconstitué dans une gouttière

Il est possible que l'identification des zones humides selon le critère pédologique puisse rencontrer des limites techniques.

Les sondages étant réalisés à l'aide d'une tarière manuelle, il n'est pas toujours possible d'atteindre la profondeur minimale de 0,50 m permettant de statuer sur le caractère humide du sol selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Cette première difficulté résulte de la nature du sol (argile plastique, remblai...) ou de la présence d'éléments grossiers (silex, cailloux...). L'arrêté précise que « chaque sondage pédologique (...) doit être d'une profondeur de

l'ordre de 1,20 m si c'est possible ». Néanmoins, c'est bien l'examen approfondi des 40 à 50 premiers centimètres du sol qui est déterminant pour confirmer ou infirmer le caractère humide du sol.

La parcelle étudiée présente cette difficulté. Certains sondages à la tarière n'ont pas atteint la profondeur minimale de 0.4 à 0.5 m permettant de statuer sur le caractère humide du sol au regard de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. En effet, le sol en place est composé d'alluvions à proximité du ruisseau et de craie à silex sur la majeure partie du

site. Cela complique la réalisation de sondages à la tarière, dans ce cas, des trous à l'aide d'une pelle ont été réalisés. Dans ce cas l'observation des caractéristiques du sol se fait directement sur les bords du trou.

Les « anthroposols »

Le référentiel pédologique édité par Quae en 2008 définit les 'anthroposols' comme « *des sols fortement modifiés ou fabriqués par l'homme, souvent en milieu urbain mais aussi, dans des conditions particulières, en milieu rural* ». Dans ces sols, l'observation des traces d'hydromorphie peut être difficile et le travail du sol peut entraîner une modification de la profondeur d'apparition de celles-ci constituant ainsi un biais dans l'identification des zones humides. Certains sondages pourraient être concernés par cette limite.

Les sols travaillés

Le labour du sol sur les 25 à 30 premiers centimètres peut faire disparaître les traces d'oxydo-réduction. Ainsi des sols labourés en milieu humide peuvent apparaître comme non-humide au regard du critère pédologique de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. À l'opposé, des sols tassés, par la circulation d'engins agricoles sur des sols limoneux par exemple, peuvent présenter des traces d'hydromorphie bien qu'ils ne s'agissent pas d'une zone humide fonctionnelle. Le site n'est pas concerné par cette limite.

L'observation des traces d'hydromorphie

L'identification des zones humides est basée sur l'observation des traces d'hydromorphie et leur profondeur d'apparition dans le sol d'après les critères de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. La difficulté ici est qu'il peut y avoir engorgement, c'est-à-dire présence d'eau dans le sol, sans que cet engorgement ne se traduise par une hydromorphie visible. En effet, les traits d'oxydoréduction n'apparaissent que dans des sols riches en fer mobile. La couleur du sol peut également rendre l'observation des traits rédoxiques difficiles notamment dans le cas de sols bariolés ou très bruns. Enfin, la précision de la tarière manuelle implique une limite d'appréciation de la profondeur d'apparition des traces par le pédologue. **Aucun sondage de la présente étude n'est concerné par cette limite.**

3.3 SONDAGES PEDOLOGIQUES

Les sondages pédologiques ont été réalisés le **jeudi 28 août** à l'aide d'une tarière manuelle ou d'une pelle. Ils se sont déroulés par temps sec et ensoleillé.



Carte 2 : Localisation des sondages pédologiques, vue d'ensemble

Au total, 5 sondages pédologiques ont été effectués sur le site d'étude.

Caractérisation du sol :

La zone d'étude présente un sol relativement homogène. On rencontre un sol limono-sableux avec la présence de nombreux silex. Ces derniers ont compliqué les sondages pédologiques. Lors des investigations, la nappe n'a pas été rencontrée.

Aucun sondage n'était humide.

Sondages non humides

Les sondages 2, 3 et 5 ne présentent pas de traces d'oxydo-réduction avant 40-50 cm de profondeur. Ces sondages ne sont pas humides.

Les sondages 1 et 4 ne présentent pas de traces d'oxydo-réduction mais leur profondeur ne permet pas de statuer sur le caractère humide.

Aucun sondage n'est caractéristique de zones humides.

3.4. INVENTAIRES FLORISTIQUES

Trois relevés floristiques ont été réalisés sur les 3 milieux présents sur le site d'étude :

- Au niveau du boisement
- Au niveau de la cour (entre le bois et la maison)
- Au niveau du jardin (derrière la maison)

Aucun relevé n'a permis d'identifier un milieu humide.

Les relevés ont permis d'identifier 57 espèces floristiques différentes. **Seules 3 espèces font parties de la liste des espèces caractéristiques des zones humides** et représentent largement moins de 50 % de la surface inventoriée. Il s'agit du Liset (*Convolvulus sepium*), du Rosier bleu (*Rubus caesius*) et de la Grande consoude (*Symphytum officinale*). Toutes les espèces rencontrées sont communes. 2 arbres sont rares selon la liste des espèces de la Région Centre-Val de Loire mais très certainement plantés. Il s'agit du Tilleuil à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et du Buis commun (*Buxus sempervirens*).

4. DETERMINATION DES ENJEUX FAUNE-FLORE SUR LE SITE DU PROJET

4.4. FLORE

Les espèces végétales relevées sur le site pour la détection des zones humides appartiennent toutes à des espèces courantes. Au vu des listes des taxons, **aucun enjeu n'a été relevé concernant la flore**. On notera cependant la présence de beaux sujets d'arbres de haute tige concourant à la valeur paysagère du bosquet : frênes élevés et peupliers-trembles en particulier. Plusieurs exemplaires ont entamé un processus de sénescence ou de dépérissement et peuvent aussi abriter à ce titre, dans leur tronc ou leurs branches maîtresses, des oiseaux ou des chauves-souris protégés.

4.5. FAUNE



Noctule © Canva

Ainsi, la **Noctule commune (*Nyctalus noctula*)**, espèce considérée comme vulnérable en France et déterminante pour les constitutions de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), a été détectée en survol du site probablement en chasse, grâce à son écholocation. Il n'est cependant pas possible à ce stade de confirmer la présence d'une colonie au vu du peu de temps consacré à la recherche dans le boisement. En outre, l'espèce n'a effectivement été captée que de façon éphémère en soirée. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de recherche systématique de dortoirs ou de colonies dans le bosquet.



Pic noir © Michel Brugière

Plusieurs espèces d'oiseaux classées « espèces protégées » ont été observées également dont certaines affectionnent les bois anciens, tels le Pigeon colombin (*Colomba aenas*), la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), et le Pic noir (*Driocopus martius*). Ce dernier, peu commun semble n'avoir fréquenté que momentanément la parcelle mais des recherches plus approfondies au printemps permettraient de vérifier sa nidification.

Le suivi des espèces protégées susceptibles de nicher dans ou sur le bâti à démolir et donc potentiellement menacées, a permis de constater que le corps de bâtiment situé au Nord-Ouest, anciennement

habitation aujourd'hui délabrée, pouvait abriter des chauves-souris (chiroptères). En effet, le gros-œuvre est aujourd'hui largement ouvert par des baies béantes à l'étage ou par des anfractuosités soit dans la structure même (failles, lézardes, cavités, affaissements de l'appareil constructif tels moellons, tuiles relevées), soit dans le parement de façade (fissures, décollement des enduits et crépis...).

Les intérieurs désaffectés, en état avancé de délabrement offrent une multitude de possibilités également en donnant accès aux étages, combles, cave, placards etc.

Cependant, aucune présence de chauves-souris n'a été décelée lors de la visite sur place et aucun indice indirecte de présence (fèces = guano, cadavres, traces...) n'a permis de

mettre en évidence l'occupation par les chiroptères. La cave qui s'y prête pour un hivernage n'a pas encore été occupée selon les premières investigations visuelles.

Il conviendrait de condamner cet accès avant l'automne de manière à ne pas permettre d'installation de ces mammifères pour leur hivernage (débutant vers novembre).

Cependant, le suivi de visu et à l'aide d'enregistreur captant les ultrasons a permis de repérer la **présence de pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*)** en tout petit nombre (deux à trois individus en même temps et probablement au maximum en présence) chassant par des aller-et-venues incessants à la tombée de la nuit puis en début de crépuscule. En tout début de soirée, un individu a contourné le bâti et est rentré par une fenêtre ouverte mais n'a pas été vu en ressortir...

On peut conclure que le bâti ausculté est relativement favorable au gîte des pipistrelles en particulier, éventuellement des Sérotines communes – autre espèce adepte des constructions humaines – mais que le lieu n'était vraisemblablement plus occupée par une colonie ou ne l'était pas durant l'été.



Nids des hirondelles de fenêtres © Michel Brugière

Le Martinet noir (*Apus apus*) niche sur les bâtiments au printemps et regagne ses quartiers africains fin juillet. Compte tenu de la date trop tardive pour constater leur potentielle fréquentation du site, il n'a pas été possible d'en observer. Néanmoins, ils nichent exclusivement sur les immeubles de grandes dimensions en milieu urbain et ne sont donc pas susceptibles d'occuper le site.

En revanche, il a été possible d'observer de nombreuses hirondelles de fenêtres (*Delichon urbicum*), qui affectionnent les façades et sous-pentes et les encoignures de fenêtres sous le linteau plutôt en étage. Or, aucun individu n'a semblé approcher les façades concernées et aucun nid n'a été repéré alors qu'ils sont souvent encore occupés et en tout cas encore en état à cette date. Cette espèce n'est donc pas concernée.



Hirondelles de fenêtres © Marie-Claire Laborey-Imbert

5. PRECONISATIONS

5.1. CONCERNANT LES ZONES HUMIDES :

La présence de deux bras de cours d'eau n'a pas pour autant généré de pédologie hygrophile, et ce, malgré les inondations possibles du site. Il n'y a pas de présence avérée de zone humide sur le site, si bien qu'aucune prescription ne peut être donnée à ce sujet.

5.2. CONCERNANT LES ESPECES A ENJEU HORS BATI

L'espèce la plus emblématique aujourd'hui menacée serait la Noctule, repérée en transit sur le site. Il n'est pas impossible qu'elle affectionne les grands arbres du site. Or, celui-ci actuellement espace boisé classé (EBC) au Plan Local d'Urbanisme, ne doit être déclassé qu'en partie pour permettre l'aménagement du cheminement. Eu égard au moindre impact si les arbres sont conservés et du fait de l'incidence non avérée sur les individus, l'espèce ou son habitat, aucune prescription formelle ne peut être édictée mais il est souhaitable de conserver les grands arbres de haute tige du boisement, y compris âgés, moyennant une surveillance sanitaire liée au risque très éventuel lié à la sécurité des usagers et occupants.

Les autres espèces présentes sont toutes des oiseaux sans enjeu prononcé. Il est à noter que la Mouette rieuse n'a été vue qu'en transit. Le caractère boisé du site qui est favorable aux espèces observées a été conservé dans le projet, ce qui est compatible avec le maintien de ces espèces.

5.3. CONCERNANT LES ESPECES A ENJEU ATTACHEES AU BATI A DEMOLIR

Chez les pipistrelles, la reproduction se termine en août. Ensuite, elles quittent le bâti et se rassemblent en vue de l'hivernage. Ces trois individus très isolés ne devraient donc plus être présents cet automne dans les étages et combles. En revanche, d'autres espèces cavernicoles pourraient s'intéresser à la cave pour leur hibernation. Il convient donc avant novembre de condamner l'accès de la petite cave qui pourrait abriter des individus et la démolition devra intervenir avant la prochaine saison de reproduction au printemps suivant.

Aucune autre espèce n'a été trouvée qui soit en dépendance du bâti et concomitamment à enjeu particulier.

6. ANNEXES

Liste des espèces végétales inventoriées sur le site (en jaune, les espèces indicatrices de zones humides)

Nom	Cdnom valide	Nom français	Rareté CVL	Rareté EL	Espèce de ZH
Acer pseudoplatanus	79783	Érable sycomore	C	CC	
Anthriscus sylvestris	82952	Cerfeuil des bois	AC	C	
Arum	189500				
Bellis perennis	85740	Pâquerette	CCC	CC	
Buxus sempervirens	87143	Buis commun	R	AC	
Carpinus betulus	89200	Charme	CCC	CC	
Chelidonium majus	90669	Grande chélidoine	C	CC	
Cirsium arvense	91289	Cirse des champs	CCC	CC	
Convolvulus arvensis	92302	Liseron des champs	CCC	CC	
Convolvulus sepium	92353	Liset	CCC	CC	Oui
Corylus avellana	92606	Noisetier	CCC	CC	
Crataegus monogyna	92876	Aubépine à un style	CCC	CC	
Dactylis glomerata	94207	Dactyle aggloméré	CCC	CC	
Dryopteris filix-mas	95567	Fougère mâle	CC	CC	
Epilobium	192232				
Erigeron canadensis	96749	Conyze du Canada	CCC	CC	
Euphorbia helioscopia	97537	Euphorbe réveil matin	C	CC	
Fraxinus excelsior	98921	Frêne élevé	CCC	CC	
Geranium robertianum	100142	Herbe à Robert	CCC	CC	
Geum urbanum	100225	Benoîte commune	CCC	CC	
Glechoma hederacea	100310	Lierre terrestre	CCC	CC	
Hedera helix	100787	Lierre grimpant	CCC	CC	
Heracleum sphondylium	101300	Grande Berce	CCC	CC	

Hypochaeris radicata	103375	Porcelle enracinée	CCC	CC	
Iris	193623				
Jacobaea vulgaris	610646	Séneçon de Jacob	CCC	CC	
Lactuca serriola	104775	Laitue scariote	CC	CC	
Lapsana communis	105017	Lampsane commune	CCC	CC	
Ligustrum vulgare	105966	Troëne	CCC	CC	
Lolium perenne	106499	Ivraie vivace	CCC	CC	
Lysimachia arvensis	610909	Mouron rouge	CCC	CC	
Malus	194444				
Medicago lupulina	107649	Luzerne lupuline	CCC	CC	
Mercurialis annua	108351	Mercuriale annuelle	CC	CC	
Picris hieracioides	113474	Picride éperviaire	CCC	CC	
Plantago lanceolata	113893	Plantain lancéolé	CCC	CC	
Plantago major	113904	Plantain majeur	CCC	CC	
Potentilla reptans	115624	Potentille rampante	CCC	CC	
Prunus spinosa	116142	Épine noire	CCC	CC	
Quercus robur	116759	Chêne pédonculé	CCC	CC	
Rosa canina	118073	Eglantier	?	CC	
Rubus caesius	118993	Rosier bleue	AC	C	Oui
Rubus fruticosus	119097	Ronce de Bertram	?	CC	
Rumex	197284				
Rumex obtusifolius	119550	Patience à feuilles obtuses	CC	CC	
Sonchus arvensis	124232	Laiteron des champs	AC	C	
Sonchus oleraceus	124261	Laiteron potager	CC	CC	
Stachys sylvatica	124814	Épiaire des bois	C	CC	
Stellaria media	125014	Mouron des oiseaux	CCC	CC	
Symphytum officinale	125355	Grande consoude	AC	CC	Oui
Taraxacum officinale	125677	Pissenlit			

Taxus baccata	125816	If à baies		!	
Tilia platyphyllos	126650	Tilleul à grandes feuilles	R	AC	
Trifolium pratense	127439	Trèfle des prés	CCC	CC	
Trifolium repens	127454	Trèfle rampant	CCC	CC	
Urtica dioica	128268	Ortie dioïque	CCC	CC	
Veronica chamaedrys	128832	Véronique petit chêne	CCC	CC	

Liste des espèces animales inventoriées sur le site (en couleurs, les différents enjeux de la liste rouge)

Nom	Nom français	DE	PN	LRE	LRF	LRR Z	PNA
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Annexe IV	Article 2	LC	VU	Oui	PNA
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe IV	Article 2	LC	NT		PNA
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Article 3	LC	NR LC NR	LC	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	NR LC NR	LC	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Annexe I	Article 3	LC	NR LC NR	LC	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	LC	NR LC NA	LC	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	LC	NA VU NA	LC	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3		NA NT LC	EN	Oui
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		Article 3	LC	NA LC NR	NT	Oui
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	LC	NA LC NR	LC	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	NA LC NA	LC	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	LC	NA LC NA	LC	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	LC	NA LC NA	LC	
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	LC	NA LC NA	LC	
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	LC	NA LC NA	LC	

<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	NA	LC	NA	LC	Oui	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	LC	NA	LC	NA	LC		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	NA	LC	LC	LC		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	NA	LC	LC	LC		
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	NA	LC	LC	LC		
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Annexe IV	Article 2	LC	LC			LC		
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant			LC	LC			LC		
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		Article 3	LC	DD	NT	NR	LC		
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Article 3	LC	DD	LC	NR	LC		
<i>Vespa crabro</i>	Frelon d'Europe									
<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique									

DE : Directive Européenne

PN : Protection France

LRE : Liste Rouge Européenne

LRF : Liste Rouge Nationale

Pour les Oiseaux, NR = Non renseigné, l'ordre est le suivant :

LRF10 : Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage)

LRF9 : Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine

LRF11 : Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants)

LRR : Liste Rouge Régionale

Z : ZNIEFF

PNA : Plan National d'Action